

BUtgb vzw - **UBAtc** asbl



MENUISERIE

DEMI-PRODUITS POUR SYSTEMES DE FENETRES ET PORTES AVEC PROFILES EN PVC

**DECEUNINCK
COMPOUNDS PVC-U
RUVN / NUVM / rPVC-U**

Valable du 10/03/2025 au 09/03/2030

Titulaire d'agrément :

Deceuninck nv – Division Benelux
Bruggesteeweg 360
8830 Hooglede-Gits
www.deceuninck.be - belux@deceuninck.com
Tél. : +32 (0)51 239 289



Un agrément technique concerne une évaluation favorable d'un produit de construction par un opérateur d'agrément compétent, indépendant et impartial désigné par l'UBAAtc pour une application bien spécifique.

L'agrément technique consigne les résultats de l'examen d'agrément. Cet examen se décline comme suit :

- identification des propriétés pertinentes du produit en fonction de l'application visée et du mode de pose (ou de mise en œuvre),
- conception du produit,
- fiabilité de la production.

L'agrément technique présente un niveau de fiabilité élevé compte tenu de l'interprétation statistique des résultats de contrôle, du suivi périodique, de l'adaptation à la situation et à l'état de la technique et de la surveillance de la qualité par le titulaire d'agrément.

Pour que l'agrément technique puisse être maintenu, le titulaire d'agrément doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour que l'aptitude à l'emploi du produit soit démontrée. À cet égard, le suivi de la conformité du produit à l'agrément technique est essentiel. Ce suivi est confié par l'UBAAtc à un opérateur de certification compétent, indépendant et impartial.

L'agrément technique et la certification de la conformité du produit à l'agrément technique sont indépendants des travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et/ou l'architecte demeurent entièrement responsables de la conformité des travaux réalisés aux dispositions du cahier des charges.

Sauf disposition contraire, l'agrément technique ne traite pas de la sécurité sur chantier, d'aspects sanitaires ni de l'utilisation durable des matières premières. Par conséquent, l'UBAAtc n'est en aucun cas responsable de dégâts causés par le non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou de l'entrepreneur/des entrepreneurs et/ou de l'architecte, des dispositions ayant trait à la sécurité sur chantier, aux aspects sanitaires et à l'utilisation durable des matières premières.

Opérateurs d'agrément



Buildwise

Kleine Kloosterstraat 23 1932 Sint-Stevens-Woluwe
info@buildwise.be - www.buildwise.be



SECO Belgium

Siège social : Cantersteen 47 1000 Bruxelles
Bureaux : Hermeslaan 9 1831 Diegem
mail@seco.be - www.groupseco.be

Opérateur de certification



BCCA

Siège social : Cantersteen 47 1000 Bruxelles
Bureaux : Hermeslaan 9 1831 Diegem
mail@bccabe - www.bccabe



AVANT-PROPOS

Ce document concerne une modification du texte d'agrément ATG H883, valable du 02/05/2023 jusqu'au 01/05/2028. Les modifications par rapport à la version précédente sont reprises ci-après :

Modifications par rapport à la version précédente
<ul style="list-style-type: none">- Adaptation à la NBN B25-002-5:2023 ;- Ajout compound D703/69 gris ambiant, production Dixmude, extrusion Gits ;- Eliminer compound 703/62 (brun) et 703/65 (anthracite);- Introduction des compounds ATG H944 dans cet ATG, production Swarzędz et extrusion Swarzędz ;- Eliminer ERM et adaptation RMa vers rPVC-U et introduction site d'extrusion Swarzędz ;- Nouveau compound ECOM 50300934 - production Menemen et extrusion Menemen ;- Ajout du spectrophotomètre CM-26d.

Les agréments techniques sont actualisés régulièrement. Il est recommandé de toujours utiliser la version publiée sur le site Internet de l'UBAtc (www.butgb-ubatc.be).

La version la plus récente de l'agrément technique peut être consultée en scannant le code QR figurant sur la page de garde.

 Les droits de propriété intellectuelle concernant l'agrément technique, parmi lesquels les droits d'auteur, appartiennent exclusivement à l'UBAtc.



COMPOUNDS TRAITES DANS CET AGREMENT TECHNIQUE

Agrément technique:		Certification:
VM-RUVM – Compounds PVC-U vierges résistants aux rayons UV réduit		
✓	VM-RUVM compound gris ambiant DECOM 1150/934 (§ 2.1.1)	✓ Certification de production à Gits, Belgique
✓	VM-RUVM compound gris ambiant D703/69 (§ 2.1.1)	
✓	VM-RUVM compound gris ambiant ECOM 50300934 (§ 2.1.2)	✓ Certification de production à Menemen, Turquie
✓	VM-RUVM compound gris ambiant 703/69 (§ 2.1.3)	✓ Certification de production à Swarzędz, Pologne
VM-NUVM - Compounds PVC-U vierges, pour noyau de la coextrusion non résistants aux rayons UV		
✓	VM-NUVM compound ivoire clair DECOM 1150/078 (§ 2.2)	✓ Certification de production à Dixmude, Belgique
✓	VM-NUVM compound blanc DECOM 1355/001 (§ 2.2)	
IRM – Compounds PVC-U retraités interne d'une formulation prédéfinie pour noyau de la coextrusion, non résistant aux rayons UV		
✓	IRM compound blanc 94062/003 (§ 2.3)	✓ Certification de production à Gits, Belgique
Compounds recyclés rPVC-U pour noyau de la coextrusion, non résistant aux rayons UV, provenant de déchets pre- ou post-consommation		
✓	Compound rPVC-U blanc 95022.001 pour noyau (§ 2.4)	✓ Certification de production à Dixmude, Belgique
✓	Compound rPVC-U gris 95022.934 pour noyau (§ 2.4)	
✓	Compound rPVC-U de teinte mélangé 95022.029 pour noyau (§ 2.4)	
Les termes utilisés, les abréviations et leurs références normatives sont précisés dans l'Annexe Z.1		



REFERENCES NORMATIVES ET AUTRES

AGCR-RGAC	2022-06-30	Règlement Général d'Agrément et de Certification de l'UBAtc
NBN B25-002-5	2023	Menuiseries extérieures – Partie 5 : Prescriptions pour les profilés et les châssis en PVC-U
NBN EN 12608-1:2016+A1	2020	Profilés de poly(chlorure de vinyle) non plastifié (PVC-U) pour la fabrication des fenêtres et des portes - Classification, exigences et méthodes d'essai - Partie 1 : Profilés en PVC-U non revêtus avec des faces de teinte claire
NBN EN 12608-2	2023	Profilés de poly(chlorure de vinyle) non plastifié (PVC-U) pour la fabrication des fenêtres et des portes - Classification, exigences et méthodes d'essai - Partie 2 : Profilés en PVC-U plaxés avec des films collés

1 Objet

L'agrément technique d'un compound PVC-U présente la description technique d'une composition vinylique pour la fabrication de profilés de fenêtres et portes en PVC-U disposant des caractéristiques mentionnées au §2 et obtenant les performances reprises au § 3, pour autant que ce compound soit utilisé dans les règles de l'art.

Les niveaux de performances des compounds vierges résistants aux rayons UV réduit (RUVM) (*) et des compounds vierges non résistants aux rayons UV (NUVM) (*) sont fixés conformément aux critères repris à la NBN B25-002-5:2023 et à la NBN EN 12608-2:2023 sur la base d'un certain nombre d'essais représentatifs.

Les niveaux de performances des compounds issus de matériaux étrangers recyclés s'écartent des critères de la NBN B25-002-5:2023 et de la NBN EN 12608-1:2016+A1:2020.

Les compositions vinyliques dérogeant à la description donnée doivent faire l'objet d'essais supplémentaires conformément aux critères mentionnés dans la NBN B25-002-5:2023 et la NBN EN 12608-2:2023.

Le titulaire d'agrément peut uniquement renvoyer à cet agrément pour les compositions vinyliques dont il peut être démontré effectivement que leur description est totalement conforme aux compositions vinyliques telles que décrites dans cet agrément.

Les fabricants de produits (semi-)finis dérivés ne peuvent pas renvoyer au présent agrément, excepté pour ce qui concerne les produits (semi-) finis dérivés faisant eux-mêmes l'objet d'un agrément technique.

Le texte d'agrément et la certification de la conformité des compositions vinyliques au texte d'agrément sont indépendants de la qualité des fournitures individuelles. Par conséquent, le titulaire d'agrément, les fabricants de produits (semi-)finis dérivés, les entreprises qui utilisent ces produits ou en assurent le traitement, les placeurs et les prescripteurs demeurent entièrement responsables de la conformité de la mise en œuvre aux dispositions du cahier des charges.

2 Description du produit

(*) Les termes utilisés, les abréviations et leurs références normatives sont précisés dans l'Annexe Z.1

2.1 Compounds PVC-U vierges résistants aux rayons UV réduit pour profilés filmés

Ces compounds PVC-U sont des matières première développées spécialement pour l'application d'un film décoratif.

Il s'agit des nouvelles matières PVC-U avec une résistance au vieillissement climatique réduite et d'une formulation prédéfinie, qui n'ont pas encore été utilisées ou transformées.

Ce compound est composé de résines PVC-U, de stabilisants thermiques et mécaniques (Ca-Zn), de pigments, de fluidifiants, de charges, etc.

Pour ces compounds, seul les propres matières retraitables ORM(*) d'une composition identique '*exempte de dégradations*' peuvent être ajoutées. La matière retraitable IRM(*), les propres mélanges retraitées rPVC-U(*), ou la matière retraitée des tiers rPVC-U(*) ne peut pas être ajoutée.

2.1.1 VM-RUVM(*) – Site de production – Gits, Belgique

Deux types de compound résistant aux rayons UV réduits sont produit. Ils sont d'origine de couleur naturel et sont colorés à l'extrudeuse vers les couleurs repris dans le tableau ci-dessous. Ces compounds PVC-U sont des matières premières développées spécialement pour l'application d'un film décoratif.

Tableau 1 – Compounds à résistance UV réduite conformément à la NBN B25-002-5 et à la NBN EN 12608-2:2023

Caractéristique	Tolérance	DECOM 1150/934 D703/69
Coloris	L* < 50	Gris ambiant
Couleur		
L*	± 2,00	31,40
a*	± 1,00	-0,45
b*	± 1,50	-1,60
ΔE*	≤ 3,00	
Stabilisateur		CaZn

Mesuré sur profilés extrudés suivant NBN EN ISO 18314-1 avec Minolta - Spectrophotomètre CM 2600d ou CM 26d, les deux avec source lumineuse D65 (d/8; SCI (specular gloss component included); 10°).

Ces compounds sont fabriqués par le titulaire d'agrément dans son installation à Hooglede-Gits, Belgique, en ajoutant un masterbath au compound 1150/078 (§2.2) à l'extrudeuse.

Les tableaux ci-dessous présentent les caractéristiques de ces compounds.

Tableau 2 - Composition vinylique - Caractéristique d'identification

Caractéristiques	Norme d'essais Crit./Tol.		Déclaration du fabricant	
	NBN EN 12608-2 NBN B25-002-5		DECOM 1150/934	D703/69
Coloris			Gris ambiant	
DHC (temps de stabilisation) (min.)	NBN EN ISO 182-2, 190°C	± 15%	107,0 ±16,1	
	NBN EN ISO 182-3, 190°C ⁽¹⁾		101,0 ±15,2	73,0 ±11,0
Taux de cendre (%)	NBN EN ISO 3451-5 A	± 15% rel.	6,6 ± 1,0	8,0 ± 1,2
Masse volumique (kg/m ³)	NBN EN ISO 1183-1 - A	± 20	1420	1460
(1) Exécuté avec l'appareil Metrohm Thermomat PVC 763, échantillonnage 0,50 g dans solution d'eau déminéralisé 60,0 ml.				

Ces compounds VM-RUVM^(*) sont identifiés par les caractéristiques physiques Vicat et classe de solidité de couleur comme présentées dans le tableau ci-dessous. Les limites inférieures pour le module d'élasticité en flexion (2200 MPa) suivant NBN EN ISO 178 et la résilience en traction (600 kJ/m²) suivant NBN EN ISO 8256 type 5 comme déterminé dans la de NBN B25-002-5:2023.

Tableau 3 - Composition vinylique - Caractéristiques physiques

Caractéristiques	Norme d'essai	Critères	Déclaration du fabricant	
		NBN EN 12608-2 NBN B25-002-5	DECOM 1150/934	D703/69
Vicat (°C) 5 kg	NBN EN ISO 306 meth.B 50	Moy. ≥ 75 Indiv. ≥ 73	80,0 ± 2	79,5 ± 2
Ecart teinte après vieillissement artificielle – Zone clima. M	NBN EN 513	500 h	4/5	4/5
	NBN EN 20105-A02	L'échelle des gris ≥ classe 3		

2.1.2 VM-RUVM(*) – Site de production – Menemen, Turquie

Un type de compound résistant aux rayons UV réduits est produits dans le coloris suivant le tableau ci-dessous.

Tableau 4 – Compound à résistance UV réduite conformément à la NBN B25-002-5 et à la NBN EN 12608 2:2023

Caractéristique	Tolérance	ECOM 50300934
Coloris		Gris ambiant
Couleur		
L*	± 2,00	31,40
a*	± 1,00	-0,45
b*	± 1,50	-1,60
ΔE*	≤ 3	
Stabilisateur		CaZn

Mesuré sur profilés extrudés suivant NBN EN ISO 18314-1 avec Minolta - Spectrofotomètre CM 2600d ou CM 26d, les deux avec source lumineuse D65 (d/8; SCI (specular gloss component included); 10°).

Ce compound est fabriqué par EGE-Profil Tic. ve San. A.S., Atatürk Plastik Organize Sanayi Bölgesi, 5, Cadde No:4, 35660 Menemen-Izmir Turkey.

Les tableaux ci-dessous présentent les caractéristiques de ces compounds.

Tableau 5 – Composition vinylique - Caractéristiques d'identification

Carac-téristiques	Norme d'essai	Crit. / Tol.	Déclaration du fabricant
		NBN EN 12608-2 NBN B25-002-5	ECOM 50300934
DHC (temps de stabilisation) (min.)	NBN EN ISO 182-3, 200°C ⁽¹⁾	±15%	33,0 ±4,9
Taux de cendre (%)	NBN EN ISO 3451-5 A	±15 % rel.	7,70 ±1,15
Masse volumique (kg/m³)	NBN EN ISO 1183-1 - A	± 20	1440

(1) Exécuté avec l'appareil Metrohm Thermomat PVC 763, échantillonnage 0,50 g dans solution d'eau déminéralisé 60,0 ml.

Ce compound VM-RUVM(*) est identifié par les caractéristiques physiques Vicat et classe de solidité de couleur comme présentées dans le tableau ci-dessous. Les limites inférieures pour le module d'élasticité en flexion (2200 MPa) suivant NBN EN ISO 178 et la résilience en traction (600 kJ/m²) suivant NBN EN ISO 8256 type 5 comme déterminé dans la de NBN B25-002-5:2023.

Tableau 6 - Composition vinylique - Caractéristiques physiques

Caractéristiques	Norme d'essai	Critères	Déclaration du fabricant
		NBN EN 12608-2 NBN B25-002-5	ECOM 50300934
Vicat (°C) 5 kg	NBN EN ISO 306 méth.B 50	Moy. ≥ 75 Indiv. ≥ 73	82,0 ± 2
Ecart teinte après vieillissement artificielle – Zone clima. M	NBN EN 513	500 h	5
	NBN EN 20105-A02	L'échelle des gris ≥ classe 3	

2.1.3 VM-RUVM(*) – Site de production Swarzędz, Pologne

Un type de compound résistant aux rayons UV réduits est produit. Il est d'origine de couleur naturel et est coloré à l'extrudeuse vers la couleur repris dans le tableau ci-dessous. Ce compound PVC-U est une matière première développée spécialement pour l'application d'un film décoratif.

Tableau 7 – Compound à résistance UV réduite conformément à la NBN B25-002-5 et à la NBN EN 12608-2:2023

Caractéristique	Tolérance	703/69
Couleur		Gris ambiant
Kleur		
L*	± 2,00	31,40
a*	± 1,00	-0,45
b*	± 1,50	-1,60
ΔE*	≤ 3	
Stabilisateur		CaZn

Mesuré sur profilés extrudés suivant NBN EN ISO 18314-1 avec Minolta - Spectrofotomètre CM 2600d ou CM 26d, les deux avec source lumineuse D65 (d/8; SCI (specular gloss component included); 10°).

Ce compound est fabriqué par Deceuninck Sp. z o.o.H, Poznańska 34, 62-020 Swarzędz, Pologne

Les tableaux ci-dessous présentent les caractéristiques de ce compound.

Tableau 8 – Composition vinylique - Caractéristiques d'identification

Carac-téristiques	Norme d'essai	Crit. / Tol. NBN EN 12608-2 NBN B25-002-5	Déclaration du fabricant 703/69
DHC (temps de stabilisation) (min.)	NBN EN ISO 182-3, 200°C ⁽¹⁾	± 15%	34 ± 5,1
Taux de cendre (%)	NBN EN ISO 3451-5, A	± 15 % rel.	8,00 ± 1,2
Masse volumique (kg/m ³)	NBN EN ISO 1183-1 - A	± 20	1460
⁽¹⁾ Exécuté avec l'appareil Metrohm Thermomat PVC 763, échantillonnage 0,50 g dans solution d'eau déminéralisé 60,0 ml.			

Ce compound VM-RUVM^(*) est identifié par les caractéristiques physiques Vicat et classe de solidité de couleur comme présentées dans le tableau ci-dessous. Les limites inférieures pour le module d'élasticité en flexion (2200 MPa) suivant NBN EN ISO 178 et la résilience en traction (600 kJ/m²) suivant NBN EN ISO 8256 type 5 comme déterminé dans la de NBN B25-002-5:2023.

Tableau 9 - Composition vinylique - Caractéristiques physiques

Carac-téristiques	Norme d'essai	Critères.	Déclaration du fabricant
		NBN EN 12608-2 NBN B25-002-5	703/69
Vicat (°C) 5 kg	NBN EN ISO 306 meth. B 50	Moy. ≥ 75 Indiv. ≥ 73	79,5 ± 2
Ecart teinte après vieillissement artificielle – Zone clima. M	NBN EN 513 NBN EN 20105-A02	500 h L'échelle des gris ≥ classe 3	4/5

2.2 VM-NUVM^(*) – PVC-U vierges non résistants aux rayons UV - site Dixmude, Belgique

Le compound PVC-U DECOM 1355/001 est une matière première développée spécialement pour l'application comme compound pour noyau de la coextrusion des profilés

Le compound PVC-U DECOM 1150/078 est une matière première qui a été développée pour être coloré avec un masterbatch à extrudeuse afin d'obtenir les compounds cités au §2.1.1.

Il s'agit d'un nouvelle matière PVC-U avec une résistance au vieillissement climatique non déterminée et d'une formulation prédéfinie, qui n'a pas encore été utilisé ou transformé.

Ces compounds sont composés de résines PVC-U, de stabilisants thermiques et mécaniques (Ca-Zn), de pigments, de fluidifiants, de charges, etc.

Pour ce compound, seuls les propres matières retraitables ORM^(*) peuvent être ajoutées. Dans le cas de compounds pour noyau de la coextrusion, IRM^(*) peut être ajoutée. Des compounds d'une autre formulation, les propres mélanges retraitées rPVC-U^(*) ou des matières retraitées des tiers rPVC-U^(*) ne peuvent pas être ajoutées.

Deux types de compound non résistant aux rayons UV sont produit dans eh teinte nature ivoir clair et blanche.

Les teintes de ce compound ne sont pas pas spécifiées, vue que ces compounds non résistant aux rayons UV ne sont pas appliqués pour les lames extérieures des surfaces visibles coextrudées (NBN EN 12608-1 :2016+A1 :2020 §3.2.7 et §5.1.3), aussi bien en position ouverte que fermée de la fenêtre et/ou porte.

Ces compounds sont fabriqués et commercialisés par Deceuninck nv, divisie Compound, Cardijnlaan 15 – 8600 Dixmude (tél +32 (0)51 50 20 21).

Les tableaux ci-dessous présentent les caractéristiques de ces compounds.

Tableau 10 – Composition vinylique - Caractéristiques d'identification

Carac-téristiques	Norme d'essai	Crit. / Tol.	Déclaration du fabricant	
		NBN EN 12608-2 NBN B25-002-5	DECOM 1150/078	DECOM 1355/001
DHC (temps de stabilisation) (min.)	NBN EN IS O 182-2, 190°C	±15%	103,00 ± 15,5	102,00 ± 15,3
	NBN EN IS O 182-3, 190°C ⁽¹⁾		99,0 ± 14,9	97,00 ± 14,55
Taux de cendre (%)	NBN EN IS O 3451-5 A	±15% rel.	6,6 ± 1,0	13,00 ± 1,95
Masse volumique (kg/m ³)	NBN EN IS O 1183-1 - A	± 20	1420	1490

(1) Exécuté avec l'appareil Metrohm Thermomat PVC 763, échantillonnage 0,50g dans solution d'eau déminéralisé 60,0ml.

Ces compounds VM-NUVM^(*) sont identifiés par la caractéristique physique Vicat comme présentée dans le tableau ci-dessous. Les limites inférieures pour le module d'élasticité en flexion (2200 MPa) suivant NBN EN ISO 178 et la résilience en traction (600 kJ/m²) suivant NBN EN ISO 8256 type 5 comme déterminé dans la de NBN B25-002-5:2023.

Tableau 11 - Composition vinylique - Caractéristiques physiques

Carac-téristiques	Norme d'essai	Critères	Déclaration du fabricant	
		NBN EN 12608-2 NBN B25-002-5	DECOM 1150/078	DECOM 1355/001
Vicat 5 kg (°C)	NBN EN ISO 306 meth.B 50	Moy. ≥ 75 Indiv. ≥ 73	80 ± 2	

2.3 IRM^(*) – Propre matière retraitée PVC-U avec formulation prédéfinie non résistant aux rayons UV pour noyau de la coextrusion des profilés – site Gits, Belgique

Ce compound retraité non résistants aux rayons UV est uniquement utilisable comme compound pour noyau de la coextrusion des profilés.

Ce compound est fabriqué par le titulaire d'agrément son installation à Hooglede-Gits, Belgique,

Ce compound retraité IRM^(*) 94062/003 provient du compound DECOM 1360/003 et peut contenir des impuretés qui le rend inutilisable pour les couches supérieures des profilés. Ce compound 94062/003 a la même formulation prédéfinie et les mêmes caractéristiques que le compound original DECOM 1360/003 (ATG H866).

Compounds d'une autre formulation, matière propre retraitée mélangée ou la matière étrangère retraitée rPVC-U^(*) ne peut pas être ajoutée.

2.4 Compounds recyclés rPVC-U^(*) pour noyau de la coextrusion, non résistant aux rayons UV, provenant de déchets pré- ou post-consommation

Ce compound rPVC-U^(*) retraité non résistants aux rayons UV est uniquement utilisable comme compound pour noyau de la coextrusion des profilés.

Ce compound est fabriqué et commercialisé par Deceuninck nv, divisie Compound, Cardijnlaan 15 – 8600 Dixmude Belgique (tél +32 (0)51 50 20 21).

Le compound rPVC-U^(*) provenant de déchets de pré- ou post-consommation est composé d'une part de déchets propres de production en PVC-U et de déchets de PVC-U provenant de menuisiers, et d'autre part de matériaux provenant d'utilisateurs finaux, de produits finaux ou de déchets d'installation et de montage, qui ont rempli l'usage auquel ils sont destinés ou qui ne peuvent plus être utilisés et que le détenteur met au rebut ou a l'intention de jeter ou est tenu de jeter.

Comme déterminée dans la NBN EN 17410:2021 §4.3.2 le rPVC-U^(*) retraité peut être mélangé avec des additives comme charges, pigments, stabilisants, etc. afin de produire un compound utilisable en extrusion. Une mélange de déchets pré- et post-consommation est considéré comme r-PVC-U^(*).

Le compound retraité, provenant des déchets rPVC-U^(*)-post-consommation peut être livré dans les coloris suivantes.

- Compound 95022.001. Un pigment est ajouté à ce compound pour produire une teinte blanche;
- Compound 95022.934. Un pigment est ajouté à ce compound pour produire une teinte grise;
- Compound 95022.029 a naturellement une teinte mélangée indéfinie.

La teinte de ces compounds non résistant aux rayons UV peut varier en fonction de la composition des teintures des PVC-U retraités. La teinte de ce compound n'est pas spécifiée, vu que ce compound non résistant aux rayons UV n'est pas appliqué pour les lames extérieures des surfaces visibles coextrudées (NBN EN 12608-1 :2016+A1 :2020 §3.2.7 et §5.1.3), aussi bien en position ouverte que fermée de la fenêtre et/ou porte.

Ce compound recyclé est identifié par les caractéristiques selon NBN EN 15346, min. et max. de la densité apparente conformément à la NBN EN 15346, annexe A ; min. et max. du taux de cendre conformément à la NBN EN ISO 3451-5 méth.A ; min. et max. de la densité conformément à la NBN EN ISO 1183-1 méth.A ; min. et max. de la module d'élasticité en flexion conformément à la NBN EN ISO 178 ; min. de la DHC (temps de stabilisation) conformément à la NBN EN ISO 182-3, 190°C⁽¹⁾; et min. et max. du vicat 5 kg conformément à la NBN EN ISO 306 méth.B 50.

La limite de ces caractéristiques est nettement plus large que la gamme des compounds vierges. L'utilisabilité de ces composés recyclés dépend des limites de ces caractéristiques, des paramètres d'extrusion et de la géométrie du profilé.

La limite des caractéristiques de ces compounds recyclés est reprise par site de production dans le rapport d'évaluation rPVC-U. Il concerne les sites de production suivants

- Deceuninck nv – Divisie Benelux, Bruggesteeweg 360, 8830 Hooglede-Gits, Belgique;
- Deceuninck Sp. z o.o., Poznańska 34, 62-020 Swarzędz, Pologne.

L'opérateur d'agrément BCCA a vérifié par site de production si les profilés de coextrusion, fabriqués avec des mélanges r-PVC-U^(*) aux limites caractéristiques, sont conformes à la NBN EN 12608-1 chapitre 5.

3 Performances

Les rapports d'essai en matière d'aptitude à l'utilisation de ces compounds pour la fabrication de profilés en PVC-U (NBN B25-002-5:2023 tableau 5) sont repris dans le dossier interne de l'UBA^{tc}. Ils satisfont aux exigences des NBN B25-002-5:2023 et/ou des STS 52.3:2008.

Le titulaire d'agrément déclare être en conformité avec le règlement européen (CE) n° 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) pour les éléments du système fournis par le titulaire de l'agrément. Il prend également en compte le règlement (CE) n° 494/2011 de la Commission Européenne du 20 mai 2011, notamment en ce qui concerne la limitation de la teneur maximale autorisée en cadmium.

Voir : economie.fgov.be/fr/.

CONDITIONS POUR L'UTILISATION ET LE MAINTIEN DE L'ATG

- A.** Le présent agrément technique se rapporte exclusivement aux produits de construction dont il est fait mention dans la page de garde de ce document.
- B.** Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur ne peuvent faire aucun usage du nom de l'UBAtc, de son logo, de la marque ATG, de l'agrément technique ou du numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produits non conformes à l'agrément technique ni pour des produits (ainsi que ses propriétés ou caractéristiques) ne faisant pas l'objet de l'agrément technique.
- C.** L'agrément technique a été élaboré sur la base des connaissances et informations techniques et scientifiques disponibles, assorties des informations mises à disposition par le demandeur et complétées par un examen d'agrément prenant en compte le caractère spécifique du produit. Néanmoins, les utilisateurs demeurent responsables de la sélection du produit, tel que décrit dans l'agrément technique, pour l'application spécifique visée par l'utilisateur.
- D.** Seuls le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, peuvent revendiquer les droits inhérents à l'agrément technique.
- E.** Les références à cet agrément technique devront être assorties du numéro d'identification ATG H883 et du délai de validité.
- F.** Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, sont tenus de respecter les résultats d'examen repris dans l'agrément technique lorsqu'ils mettent des informations à la disposition de tiers. L'UBAtc ou l'opérateur de certification peut prendre les initiatives qui s'imposent si le titulaire d'agrément [ou le distributeur] ne le fait pas (suffisamment) de sa propre initiative.
- G.** Les informations mises à disposition, de quelque manière que ce soit, par le titulaire d'agrément, le distributeur ou un entrepreneur agréé ou par leurs représentants, des utilisateurs (potentiels) du produit, traité dans l'agrément technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, architectes, prescripteurs, concepteurs, etc.) ne peuvent pas être incomplètes ou en contradiction avec le contenu de l'agrément technique ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans l'agrément technique.
- H.** L'UBAtc, l'opérateur d'agrément et l'opérateur de certification ne peuvent pas être tenus responsables d'un(e) quelconque dommage ou conséquence défavorable causés à des tiers résultant du non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou du distributeur, des dispositions du présent document.
- I.** L'agrément technique reste valable, à condition que les produits, leur fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :
- soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les résultats d'examen tels que définis dans cet agrément technique;
 - soient soumis au contrôle continu de l'opérateur de certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.
- Si ces conditions ne sont plus respectées, l'agrément technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBAtc.
- J.** Le titulaire d'agrément est toujours tenu de notifier à temps et préalablement à l'UBAtc, à l'opérateur d'agrément et à l'opérateur de certification toutes éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre et/ou du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement. En fonction des informations communiquées, l'UBAtc, l'opérateur d'agrément et l'opérateur de certification évalueront la nécessité d'adapter ou non l'agrément technique.

Cet agrément technique a été publié par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'opérateur d'agrément, SECO/Buildwise, et sur base de l'avis favorable du groupe spécialisé "Façades", accordé le 13 décembre 2012. Par ailleurs, l'opérateur de certification, BCCA, a confirmé que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le titulaire d'agrément.

Date de publication : 10 mars 2025.

Pour l'UBAtc, garante de la validité du processus d'agrément	 Eric Winnepenninckx Directeur	 Frederic De Meyer Directeur
Pour les opérateurs		
Buildwise	 Olivier Vandooren Directeur	
SECO Belgium	 Bernard Heiderscheidt Directeur	
BCCA	 Olivier Delbrouck Directeur	

BUTgb vzw - UBAtc asbl

Belgische Unie voor de technische goedkeuring in de bouw vzw

Union belge pour l'Agrément technique de la construction asbl

Siège social et bureaux :

Kleine Kloosterstraat 23
1932 Sint-Stevens-Woluwe

Tél. : +32 (0)2 716 44 12
info@butgb-ubatc.be
www.butgb-ubatc.be

TVA : BE 0820.344.539
RPM Bruxelles

L'UBAtc asbl est notifiée par le SPF Économie dans le cadre du Règlement (UE) n°305/2011.

L'UBAtc asbl est un organisme d'agrément membre de :





ANNEXES

Annexe Z.1 – Références normatives pour termes et abréviations

UVM – Compound résistant aux rayons UV:

compound d'une formulation prédéfinit qui satisfait à la résistance au vieillissement climatique conformément à la NBN EN 12608-1:2016+A1:2020 § 5.9

[source NBN EN 12608-1:2016+A1:2020 § 3.4.5

NBN EN 17508:2021 § 3.3.1

NBN EN 17410:2021 § 3.3.1]

RUVM – Compound résistant aux rayons UV réduit:

compound d'une formulation prédéfinit qui satisfait à la résistance au vieillissement climatique réduit conformément à la EN 12608-2:2023 annexe A

[source NBN EN 12608-1:2016+A1:2020 § 3.4.6

NBN EN 17508:2021 § 3.3.2

NBN EN 17410:2021 § 3.3.2]

NUVM – Compound non résistant aux rayons UV:

compound d'une formulation prédéfinit qui ne satisfait pas nécessairement à la résistance au vieillissement climatique conformément à la NBN EN 12608-1:2016+A1:2020 § 5.9

[source NBN EN 12608-1:2016+A1:2020 § 3.4.4

NBN EN 17508:2021 § 3.3.3

NBN EN 17410:2021 § 3.3.3]

Formulation prédéfinie

formulation qui est une composition spécifiée de polymères, d'additifs et de pigments

[source NBN EN 12608-1:2016+A1:2020 § 3.4.2

NBN EN 17508:2021 § 3.2

NBN EN 17410:2021 § 3.2]

VM – matière vierge PVC-U

matière PVC-U vierge, d'une formulation définie, qui n'a été utilisée ou transformée que conformément aux besoins de sa fabrication et à laquelle aucune matière retraitable ou recyclable n'a été ajoutée.

[source NBN EN 12608-1:2016+A1:2020 – § 3.4.3

NBN EN 17508:2021 – § 3.3

NBN EN 17410:2021 – § 3.3]

IRM – PVC-U retraitable interne

matière retraité provenant de nouveaux matériaux vierges, y compris les produits et les chutes mal (offcuts) mesurés et inutilisés. L'IRM peut contenir des impuretés.

[source NBN EN 17508:2021 – § 3.4

NBN EN 17410:2021 – § 3.4]

ORM – PVC-U retraitable interne sans impuretés

IRM '*exempte de dégradations*'

[source NBN EN 12608-1:2016+A1:2020 § 3.4.7]

rPVC-U – PVC-U recyclé

chlorure de vinyle non plastifié recyclé ou récupéré

[source NBN EN 17508:2021 – § 3.6

NBN EN 17410:2021 – § 3.6]

le rPVC-U peut provenir de

- déchets PVC-U propre mélangé ;
- déchets pre-consommation des tiers (ERM),
- déchets post-consommation, (RM_a) ou de déchets d'installation

[source NBN EN 17508:2021 – § 3.5.1, 2 et 3

NBN EN 17410:2021 – § 3.5.1, 2 et 3

NBN EN 12608-1:2016+A1:2020 – § 3.4.8,

NBN EN 12608-1:2016+A1:2020 – § 3.4.9.1]